

La filière, la structure, ses missions, OLEA 2020, ses partenaires financiers, ses ressources et engagements

L'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL) est la section spécialisée de l'ONIDOL (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux). Elle regroupe les familles les plus représentatives de la filière huile d'olive et olive. L'AFIDOL, conçue sous forme d'association (loi 1901), entre dans le champ des compétences définies par la loi d'orientation agricole du 10 juillet 1975 et des textes subséquents.

La filière oléicole française, une réalité économique et financière

- * Plus de 20 000 producteurs au sens européen du terme, il s'agit de celui qui travaille la terre ; un oléiculteur, quel que soit par ailleurs son statut, dès lors qu'il travaille et entretient ses arbres, est un agriculteur.
- * 4 Régions, 13 départements, 1 615 communes, 29 423 oléiculteurs, 78 814 parcelles, 50 707 hectares, 4 352 482 oliviers.
- * 5 000 hectares ont aujourd'hui moins de dix ans, soit près de 2 000 000 d'oliviers.
- * 230 moulins à huile.
- * 120 confiseurs d'olives.
- * 100 000 tonnes d'huile d'olive et 53 000 tonnes d'olives consommées annuellement.
- * Un chiffre d'affaires global estimé à 65 millions d'euros pour l'huile d'olive (filiale huile d'olive hypermarchés, supermarchés et hard discount : 387,7 millions d'euros), 8 à 10 millions d'euros pour les olives (filiale olive hypermarchés, supermarchés et hard discount : 162,6 millions d'euros).

L'AFIDOL fédère huit familles professionnelles au sein de deux collèges

Le Collège des Producteurs

- FNPHP : Fédération Nationale des Producteurs Horticulteurs et Pépiniéristes
- FOPO : Fédération des Oléiculteurs Producteurs d'Olives
- FFPO : Fédération Française des Producteurs d'Olives
- FSPAOC : Fédération des Syndicats de Producteurs d'Olives et d'Huile d'Olive d'Appellation d'Origine Contrôlée

Le collège des transformateurs / metteurs en marché

- FCO : Fédération des Coopératives Oléicoles
- FEDICO : Fédération Française de l'Industrie et du Commerce des Huiles d'Olive
- FOF : Fédération de l'Olive de France
- SNM : Syndicat National des Mouliniers



Ses missions

L'AFIDOL est prioritairement porteuse d'une mission d'ordre économique. La connaissance des productions et des marchés mondiaux, européens, nationaux, la connaissance et le suivi de l'évolution des différentes réglementations, doivent permettre aux huiles d'olive et olives de France, de maintenir un niveau de compétitivité à la hauteur des exigences du marché.

L'AFIDOL développe et poursuit, directement et en partenariat avec des centres techniques spécialisés, des programmes relatifs à la production des huiles d'olive et olives de France, l'élaboration des produits finis en terme de qualité, de prise en charge des sous-produits, de typicités liées aux productions très variées et aux terroirs, que l'on retrouve au sein des 13 départements oléicoles répartis sur les quatre régions économiques du Sud de la France.

L'AFIDOL s'engage de plus en plus dans la mise en œuvre d'actions de communication destinées à renforcer l'image des huiles d'olive et olives de France auprès des consommateurs de plus en plus exigeants et attentifs aux notions de saveur, de terroir et d'origine.



C'est cette définition qu'ont donné les professionnels français de l'oléiculture au programme présenté à la suite de la publication du règlement n° 2080/2005 de la Commission des Communautés Européennes du 19 décembre 2005.

Ce règlement définit les modalités d'application du règlement n° 865/2004 du Conseil en ce qui concerne les organisations d'opérateurs oléicoles, leurs programmes de travail et leur financement.

Ces dispositions font suite aux réformes survenues dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché pour le secteur de l'olivier et prévoient des mesures en faveur d'une meilleure connaissance des marchés, des dispositifs d'encouragement à des productions de qualité tracées respectant l'environnement dans lequel elles se développent.

L'AFIDOL a, au titre d'organisation interprofessionnelle -art. 2 - d), présenté une demande de reconnaissance en qualité d'organisation d'opérateur qui lui a été accordée au regard du programme opérationnel déposé. La réalisation de ce programme d'un montant global de 2 135 890 €, dans lequel l'Union Européenne contribue à hauteur de 1 728 000 €, et l'Etat Français (ONIGC) à hauteur de 203 945 €, est segmentée en trois périodes d'actions distinctes. En 2007, une première période a couvert les actions réalisées entre février et août 2007, la deuxième période est cours jusqu'au 30 avril 2008, le programme se terminant le 31 mars 2009.

Pour conduire ses programmes, l'AFIDOL a mis en œuvre en 2006 des actions résultant pour partie d'une contractualisation réalisée entre différents partenaires tels que l'Etat et les Conseils Régionaux. Pour les programmes réalisés au sein de la Région Corse, les contractualisations sont directement établies avec l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC).

D'autres collectivités contribuent indirectement au travers de conventions spéciales, notamment le Conseil Général de la Drôme, ainsi que la Ville de Nyons en Drôme Provençale.

Certains programmes sont directement contractualisés sur la base de conventions résultant de financements européens. En 2007, un programme au titre des Organisations d'Opérateurs a pu débiter.

Par ailleurs, l'AFIDOL développe sa communication au travers de publications spécifiques, adaptées aux attentes des membres des familles qui la composent, mais aussi en fonction des volontés exprimées par les différents partenaires.

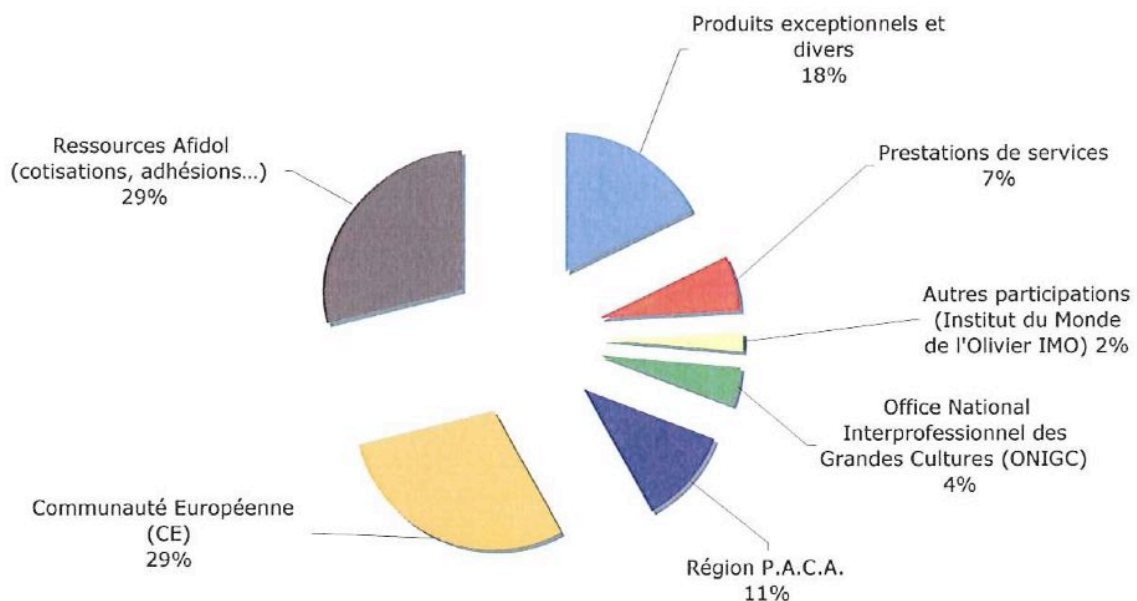
Ses partenaires financiers

- L'Union Européenne
- Le Ministère de l'Agriculture
- L'Office National des Grandes Cultures (ONIGC)
- Les quatre Conseils Régionaux : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- Les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt de Corse, du Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- L'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)
- L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- * L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Le Comité pour l'Expansion de l'Huile d'Olive (COPEXO)
- L'Institut des Corps Gras (ITERG)
- Le Conseil Général de la Drôme
- La Ville de Nyons
- Le Laboratoire Interrégional de la Répression des Fraudes de Marseille
- L'Université d'Aix-Marseille III
- * S.A. Phytorem

L'AFIDOL en 2007

Ses ressources et engagements

Ressources de l'AFIDOL en 2007



Engagements de l'AFIDOL en 2007

